

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 9 octobre à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie
Convocation du 5 octobre 2025.

Présents :

| Nom Prénom | Présent | Excusé | Absent |
|--------------------|---------|----------------------------|--------|
| BAUER Paul André | X | | |
| BAUER Raoul | X | | |
| BAUMANN Christophe | | | X |
| BECKEL Claude | | Procuration à K. MARTIN | |
| BECKEL Léon | X | | |
| DANIS Marc | X | | |
| GRESSEL Philippe | X | | |
| GROSSE Valérie | | | X |
| MARTIN Karine | X | | |
| PERINO Christophe | X | | |
| PHILIPPOT Soazig | X | | |
| PIERRAT Denis | X | | |
| PISANO Jeannette | | | X |
| RAVAUX Noël | X | | |
| VELVERT Martial | X | | |

Ouverture de la séance à 20h

Quorum des membres présents (11) atteint.

Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT

Informations :

1. Compte rendus des commissions : municipalité au quotidien 11/09/2025 ; centre art et patrimoine 18/09/2025 et 08/10/2025, PLU 24/09/2025. Ils ne font pas l'objet de commentaires.
2. DIA : 1 depuis la dernière réunion.
3. Situation de trésorerie à ce jour : 288 055.10 € pour la commune et 69 850.94 € pour la régie. Solde des subventions pour le château, versées par le département et la région.
4. Point sur les travaux salle médiévale et parc du château. Toujours en attente de l'extension du réseau par la rue du Faubourg et le raccordement des bornes électriques par ENEDIS, prévus début 2026. Suite à une fuite, la citerne à eau de pluie a été remplacée à ses frais par le fournisseur. Les panneaux acoustiques dans la

Grande Salle et les barillets électroniques sont posés. Dans le parc, les enrobés sont tirés et l'éclairage extérieur à proximité de la scène est en place. Il reste à poser l'éclairage (candélabres semaine 41), les jeux, les zones pique-nique et poubelles et la plantation des arbres. Un essai d'éclairage extérieur du château et de l'église est prévu. Le portail côté comptoir luttangeois est réparé. Le soutien Villages d'Avenir est suspendu.

5. Point sur les pistes cyclables. Signalétique toujours à poser par la CCAM. La zone de repos sera prochainement posée sentier d'Altroff. La liaison Metzeresche – Kédange est en cours. La liaison Rurange – Bousse est terminée.
6. Point sur le lotissement impasse Pierre et le Loup. Pas d'information nouvelle.
7. Rue St Georges. Le remplacement de la conduite d'eau par le SIDEET et les raccordements sont terminés. L'enfouissement des réseaux secs est en cours. Les travaux de voirie débutent en novembre. Réunion de chantier tous les lundis à 14h.
8. Extension du local des sapeurs-pompiers. Pas d'information nouvelle.
9. Réseau de chaleur. Redémarrage le 23/09/2025 après la livraison de plaquettes.
10. Point sur le PLU. Notre nouvel interlocuteur de l'Atelier des Territoires est Luther BERET. La commission travaille actuellement sur les perspectives démographiques et le besoin de logements qui permettront de définir l'extension de l'enveloppe urbaine actuelle, en prenant en compte la loi ZAN (zéro artificialisation nette). La palette de couleurs proposée par le CAUE et validée par les ABF est présentée en séance.
11. Demande de subventions pour le chemin de la Télévision. La demande de subvention Ambition Moselle pour un 3^e projet pendant le mandat a été transmise aux services du département fin août, dans les délais. L'enveloppe de 125 M€ prévue étant totalement consommée, le département ne donne pas suite à notre demande. Il y aura lieu de déposer une nouvelle demande lors du prochain mandat quand un nouveau dispositif sera mis en place. Le dossier SISCODIPE est en cours d'instruction.
12. Rentrée scolaire. Périscolaire. 111 élèves sont entrés en classe + 2 depuis cette semaine. Augmentation de l'effectif du périscolaire. Recrutement d'une alternante et augmentation du volume horaire. Remplacement de Cyrielle ARTAUD, absente, en cours. Accueil de Céline GASSER en chantier d'insertion.
13. Agence Postale Communale. Nouvelle salariée. Aurore GOUJET est embauchée à compter du 01/09/2025 pour un an.
14. Avis CAUE concernant l'atelier communal. Présentation du conseil en séance.
15. Date des élections municipales : 15 et 22 mars 2026.
16. Classement des communes de la CCAM par zones géographiques dites A/B/C : passage de C en B2 le 05/09/2025. Ce reclassement permet de diversifier l'offre de logement.

17. Vente du bois Hywer. Le bois de Kirsch, dit Hywer, 96 ha à cheval sur les territoires de Luttange (73 ha) et Volstroff a été vendu le 12/09/2025. Pas encore de précision sur le montant de la vente, ni sur l'issue donnée au droit de préemption.
18. Assurances. La CIADE nous assure depuis 2023. Elle augmente sa cotisation de 50% en 2026. Groupama, notre ancienne assurance, a été consultée. Malgré l'augmentation, CIADE est moins disante de près de 3000 €.
19. Associations : AG APEEL, BLR Arc Mosellan handball et amicale des sapeurs-pompiers. Pas de changement pour le handball. Renouvellement du comité de l'APEEL : Priscillia ANSTETT présidente, Olivia PICARD trésorière, Charlotte MARCHAND secrétaire. Renouvellement du comité de l'amicale des sapeurs-pompiers : Gilles DI MARCO président, Aurore GOUJET secrétaire, Killian trésorier.
20. Forum des associations et des entreprises avec nouveaux arrivants du 27/08/25. 4 entreprises et toutes les associations représentées. Peu de nouveaux arrivants, mais rencontre positive.
21. Pot parents bébés du 19/09/25. 4 familles présentes. Moment de convivialité.
22. Repas élus salariés du 29/08/25. 40 participants ont répondu à l'invitation du maire et des adjoints pour un agréable moment.
23. Conseil des jeunes du 04/10/2025. Une collecte de denrées alimentaires est prévue à l'occasion du marché de Noël du 14 décembre. Un article sera écrit pour le Petit Luttangeois. Une action de citoyenneté, à définir, est prévue en mars. La fin de mandat se prépare.
24. Bilan JAP du 08/10/2025. 148 visites avec 337 visiteurs et 27 visites lors des jeudis de l'été avec 154 visiteurs. Les jeunes ambassadeurs ont aussi participé à l'accueil des 350 visiteurs des journées du patrimoine des 20 et 21 septembre. L'opération sera reconduite l'an prochain, avec une réflexion sur la création d'un nouveau programme de visites pour l'église du village.
25. Nuit des châteaux le 18/10/25. Le programme a été défini par la commission centre art et patrimoine. Entrée : 13 €. Coût des animations : 2800 €.
26. Infos CCAM : pistes cyclables suite, déchetterie Guénange, centrale solaire à Aboncourt, écoles. Les tranches suivantes des pistes cyclables sont envisagées de manière exhaustive pour les demandes de subvention. Le territoire de Luttange n'est plus concerné. Le projet de nouvelle déchetterie à Guénange, côté Reinange, est à l'étude pour un montant estimé de 4.7 M€. Le projet de centrale solaire à Aboncourt est estimé à 6 M€ avec un montage en société d'économie mixte (SEM) ouvert à l'investissement particulier. Le directeur académique a présenté les perspectives des écoles du nord mosellan. Les projections pour Luttange jusqu'à 2028 sont satisfaisantes.
27. Adhésion de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-lès-Metz au SISCODIPE à compter du 1er janvier 2026.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

2. Modification d'attribution à la commune de biens vacants et sans maître.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 05/06/2025, a décidé d'incorporer les immeubles décrits ci-dessous dans le domaine communal :

| section | parcelle | adresse du bien | | propriétaire | surface (m ²) |
|---------|----------|--------------------|----------|---|---------------------------|
| 1 | 32 | place du Calvaire | Non bâti | UPHUES Henri - MOSER Elisabeth | 77 |
| 1 | 33 | place du Calvaire | Non bâti | DUMONT Paul | 60 |
| 1 | 151 | rue du Faubourg | Non bâti | MARTIN Christophe - SCHUTZ Marjorie | 438 |
| 1 | 283 | rue de la Forêt | Non bâti | BRENNA Baptiste - VALENTIN Anne | 569 |
| 2 | 67 | rue de la Fontaine | Non bâti | DECASILLE Elisabeth, gestionnaire ; DECASTILLE Louis - ZECH Suzanne propriétaires | 570 |
| 2 | 124 | chemin de Bellevue | Non bâti | ROYER Anne-Marie | 1602 |
| 33 | 13 | chemin de Bellevue | Non bâti | EHRE Julien - HOFFMANN Marie propriétaires | 900 |
| 33 | 18 | rue de la Fontaine | Non bâti | BOUQUET Joseph | 330 |
| 33 | 185 | La Forêt | Non bâti | BANASIK Laurent | 3615 |
| 34 | 61 | sentier d'Altroff | Non bâti | HIRTZ Nicolas - HEGUE Marie | 4905 |
| 34 | 84 | Croix de mission | Non bâti | PIERRET Marie - SCHELTIEN Gustave | 3370 |
| 40 | 14 | rue St Georges | Non bâti | REINHARD Joseph - HOFFMANN Clémentine | 280 |
| 40 | 15 | rue St Georges | Non bâti | MELLINGER Paul - BAGARD Suzanne | 310 |

Puis, le 20/08/2025, le conseil municipal, suite à la demande d'Olivier POLINE, descendant de Julien EHRE, dernier propriétaire connu de la parcelle 13 de la section 33, décide de la retirer de la liste des immeubles incorporés dans le domaine communal.

Le 26/08/2025, le maire a rencontré Mme Monique DEBRIL, héritière de Anne-Marie Catherine ROYER, épouse MAIRE, décédée le 12/05/2006. Cette dernière est la dernière propriétaire connue de la parcelle 124 de la section 2. L'inscription au livre foncier de cette parcelle au nom des héritières Mmes Monique DEBRIL, Christiane TROTOT et Arlette MAIRE depuis le 12/05/2006 n'a pas été faite par le notaire. Elles lui ont maintenant demandé de procéder à cette inscription.

Le 01/09/2025, le maire a rencontré M. et Mme Joseph BOUQUET, propriétaires de la parcelle 18 de la section 33. Ils n'avaient pas pris connaissance de la procédure de recherche des biens sans maîtres.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer la parcelle 124 de la section 2 et la parcelle 18 de la section 33 de la liste des immeubles incorporés dans le domaine communal.

3. Décision modificative n°2 pour la régie du réseau de chaleur.

En 2024, un titre a été émis au compte 2313 pour la perception d'une subvention DETR perçue pour la chaufferie biomasse d'un montant de 93145 €. L'imputation utilisée est erronée. Il convient donc d'émettre un mandat pour annuler ce titre et de le réémettre un titre au compte

1311. Pour émettre ce mandat, il faut prévoir des crédits au budget. Les finances publiques ont recalculé l'amortissement à prendre en compte. Il s'élève à 60 466 €. Le premier calcul prévoyait 39 900 €. Il y a donc lieu d'ajouter 20 566 € aux chapitres 040 et 042. Pour compenser la dépense de fonctionnement, on ajoute 20566 € à la vente de prestations de services.

Pour compenser la recette d'investissement, on ajoute 20566 € aux immobilisations corporelles en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative n°2 à l'équilibre ci-dessous :

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | | | |
|------------------------|-------------------|--|---------------------|-----------------------|---------------------|
| chapitre / compte | recette / dépense | libellé | budget primitif | décision modificative | budget modifié |
| 70 | recette | VENTES DE PRODUITS FABRIQUES | 42 700,00 € | 20 566,00 € | 63 266,00 € |
| 706 | recette | Prestations de service | 0,00 € | 20 566,00 € | 20 566,00 € |
| | | | | | |
| | | | | | |
| 042 | dépense | OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 39 900,00 € | 20 566,00 € | 60 466,00 € |
| 6811 | dépense | Dotations aux amortissements sur immobilisations | 39 900,00 € | 20 566,00 € | 60 466,00 € |
| | | | | | |
| | | | | | |
| SECTION INVESTISSEMENT | | | | | |
| 13 | recette | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 60 895,97 € | 93 145,00 € | 154 040,97 € |
| 1311 | recette | Etat et établissements nationaux | 3 683,00 € | 93 145,00 € | 96 828,00 € |
| | | | | | |
| | | | | | |
| 13 | dépense | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT | 144 780,23 € | 93 145,00 € | 237 925,23 € |
| 1333 | dépense | titres annulés | 144 780,23 € | 93 145,00 € | 237 925,23 € |
| | | | | | |
| | | | | | |
| 040 | recette | OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 39 900,00 € | 20 566,00 € | 60 466,00 € |
| 28131 | recette | Batiments | 0,00 € | 20 566,00 € | 20 566,00 € |
| | | | | | |
| | | | | | |
| 23 | dépense | IMMOBILISATIONS EN COURS | 5 000,00 € | 20 566,00 € | 25 566,00 € |
| 2313 | dépense | Immobilisations corporelles en cours | 5 000,00 € | 20 566,00 € | 25 566,00 € |
| | | | | | |

4. Décision modificative n°2 pour la commune.

Il est nécessaire de prévoir des crédits pour annuler des titres à hauteur de 2000 € au compte 673. Ils sont pris sur le compte 6558 prévus pour la police pluri communale.

Il est également nécessaire de prévoir 20 000 € de crédits supplémentaires au chapitre 011 qui s'expliquent par des dépenses de fin 2024 qui ont été payées début 2025. L'opération est permise par les redevances du périscolaire et les revenus des immeubles plus élevés que prévus.

Il faut aussi transférer 220 000 € de l'opération travaux divers voirie vers l'opération aile Est pour solder les dépenses du château.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative n°2 à l'équilibre ci-dessous :

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | | | |
|------------------------|-------------------|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| chapitre / compte | recette / dépense | libellé | budget primitif + DM1 | décision modificative | budget modifié |
| 67 | dépense | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 0,00 € | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| 673 | dépense | titres annulés sur exercices antérieurs | 0,00 € | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| | | | | | |
| 65 | dépense | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 114 346,00 € | -2 000,00 € | 112 346,00 € |
| 6558 | dépense | autres contributions obligatoires | 4 000,00 € | -2 000,00 € | 2 000,00 € |
| | | | | | |
| 011 | dépense | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 388 460,00 € | 20 000,00 € | 408 460,00 € |
| 611 | dépense | contrats de prestation de service | 72 700,00 € | 15 000,00 € | 87 700,00 € |
| 6068 | dépense | autres matières et fournitures | 15 000,00 € | 5 000,00 € | 20 000,00 € |
| | | | | | |
| 70 | recette | PRODUITS DU SERVICE, DU DOMAINE | 210 292,00 € | 7 000,00 € | 217 292,00 € |
| 7067 | recette | redevances et droits du service périscolaire | 68 000,00 € | 7 000,00 € | 75 000,00 € |
| | | | | | |
| 75 | recette | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 260 380,00 € | 13 000,00 € | 273 380,00 € |
| 752 | recette | revenus des immeubles | 84 380,00 € | 13 000,00 € | 97 380,00 € |
| | | | | | |
| SECTION INVESTISSEMENT | | | | | |
| chapitre / compte | recette / dépense | libellé | budget primitif + DM1 | décision modificative | budget modifié |
| 23 | dépense | IMMOBILISATIONS EN COURS | 1 174 208,54 € | 0,00 € | 1 174 208,54 € |
| 2313 / 10017 | dépense | constructions / aile Est | 804 208,54 € | 220 000,00 € | 1 024 208,54 € |
| 2313 / 10008 | dépense | constructions / travaux divers voirie | 320 000,00 € | -220 000,00 € | 100 000,00 € |

5. Demande de subvention RASED Kédange 173.68 €

Mme Schneider (enseignante spécialisée à dominante pédagogique) et Mme Santina-Deutschle, psychologue de l'Éducation Nationale représentent le RASED, dispositif de l'Éducation Nationale, de Kédange-sur-Canner. Elles interviennent auprès des élèves inscrits dans les écoles élémentaires et maternelles des villages du secteur de collège de Kédange-sur-Canner. Leurs missions sont d'aider les enseignants à analyser les situations des élèves en difficulté d'apprentissage ou de comportement, d'aider à la mise en œuvre de Plans d'Accompagnement Personnalisés (PAP) de scolarisation, d'évaluer et remédier aux difficultés par des prises en charge d'élèves en classe ou par petits groupes. La psychologue effectue des observations en classe, des bilans psychométriques, des entretiens avec les enseignants, les enfants et leur famille. Le bilan quantitatif pour l'année 2024-2025 est présenté en séance.

Elles sollicitent une subvention exceptionnelle afin de pouvoir doter le RASED d'un nouveau test psychométrique : l'échelle d'intelligence de Wechsler pour enfants - 4ème édition, WPPSI-IV pour l'année civile 2026.

Ce test est complémentaire à celui financé en 2020 (WISC-V) en ciblant les enfants d'un plus jeune âge. Cette version de l'échelle intègre les nouvelles données de la recherche en neurosciences, dans le but d'explorer les différents processus impliqués dans l'apprentissage, spécifiquement pour les enfants, de 2 ans et 6 mois à 7 ans et 7 mois. Elle permet de mettre en évidence les capacités et les difficultés spécifiques des enfants de ce jeune âge et, donc, de mener une réflexion sur les réels besoins de ces derniers avant l'entrée en école élémentaire (CP). Le RASED de Kédange-sur-Canner considère indispensable de se doter de ce nouvel outil à des fins de conseils auprès des professionnels et des familles voire d'orientation et ce dès la petite enfance.

Les demandes des familles et des enseignants, face aux diverses difficultés rencontrées, ont augmenté ces dernières années. Face à ce constat, les membres des RASED, avec l'appui de Madame

l'Inspectrice, souhaitent évaluer et prendre en charge les enfants le plus tôt possible, dès la maternelle.

La part de Luttange serait égale à 173.68 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 173.68 € au RASED de Kédange-sur-Canner.

6. Avis du conseil municipal sur la demande et le dossier d'enregistrement de l'unité de méthanisation de METHASERVISSE à Metzervisse.

L'arrêté préfectoral DCAT/BEPE/N°2025-283 du 21 août 2025 modifié par l'arrêté DCAT/BEPE/N°2025-304 du 2 septembre 2025 prescrit l'ouverture d'une consultation du public, en mairie de Metzervisse du dossier de demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Metzervisse au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier d'enregistrement est également transmis aux conseils municipaux des communes de Metzervisse, Buding, Distroff et Inglange communes d'implantation de l'installation et dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet, qui sont appelés à donner leur avis sur la demande et le dossier d'enregistrement ainsi que les communes de Aboncourt, Basse-Ham, Bettelainville, Bertrange, Bousse, Boust, Cattenom, Ebersviller, Freistroff, Guénange, Hettange-Grande, Hombourg-Budange, Kédange-sur-Canner, Kerling-les-Sierck, Klang, Kuntzig, Luttange, Metzeresche, Oudrenne, Piblange, Saint-Hubert, Stuckange, Thionville, Valmestroff, Veckring, Volstroff et Yutz concernées par le plan d'épandage. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit jusqu'au 25 octobre 2025 au plus tard.

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), le préfet de la Moselle statue par arrêté sur la demande de la société SAS METHASERVISSE. La décision est soit un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions, soit un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.

La présentation simplifiée du projet est donnée en séance.

Le principe d'injection de gaz dans le réseau ou la cogénération n'est pas contesté. L'alimentation par des biodéchets et du lisier est également approuvée. L'épandage dans les règles n'est pas un problème. En revanche, l'alimentation en biomasse par des denrées agricoles non définies n'est pas satisfaisante.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : Raoul BAUER

Abstention : Soazig PHILIPPOT, Christophe PERINO, Denis PIERRAT, Léon BECKEL, et Martial VELVERT

Contre : Paul-André BAUER, Noël RAVAUX, Karine MARTIN, Claude BECKEL, Philippe GRESSEL, Marc DANIS

donne un avis défavorable au dossier d'enregistrement de l'unité de méthanisation de METHASERVISSES.

7. Tarifs de location de salles 2027.

La salle médiévale a été réhabilitée et est à nouveau disponible à la location depuis mars 2025. Elle dispose maintenant d'un chauffage performant, d'une cuisine équipée et d'un bar fonctionnel. La commission municipalité au quotidien, qui s'est réunie le 11/09/2025, propose la grille tarifaire ci-dessous, intégrant les tarifs de la salle La Grange. Elle a recherché une cohérence en prenant en compte les dimensions et les cachets.

| | | Salle La Grange | Grande Salle | 2 Salles |
|---|-----------------|-----------------|--------------|----------|
| Week-End | Luttangeois | 350 € | 300 € | 600 € |
| Week-End | Non Luttangeois | 700 € | 600 € | 1 200 € |
| Saint Sylvestre | Luttangeois | 500 € | 400 € | 800 € |
| Saint Sylvestre | Non Luttangeois | 1 000 € | 800 € | 1 600 € |
| Jour de semaine | Luttangeois | 175 € | 125 € | 275 € |
| Jour de semaine | Non Luttangeois | 350 € | 250 € | 550 € |
| Cuisine | Luttangeois | 50 € | 50 € | 90 € |
| Cuisine | Non Luttangeois | 100 € | 100 € | 180 € |
| Formule vaisselle socioculturelle | | 60 € - | | - |
| Tables rondes (diamètre 180), par table | - | 5 € | 5 € | |

Il y a également lieu de définir les dépôts de garantie :

| | | Salle Socioculturelle | Salle Médiévale | 2 Salles |
|-------------------|--|--------------------------|--------------------|----------|
| dépôt de garantie | | 1 000 € | 1 000 € | 1 500 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette grille tarifaire et les dépôts de garantie. Cet ensemble est applicable à compter du 01/01/2027.

8. Acquisition d'un véhicule utilitaire en remplacement du Berlingo

Le véhicule utilitaire acquis par la commune en 2018 date de 2005 et compte 109 000 km. Le contrôle technique du 05/09/25 est défavorable pour défaillances majeures et demande une contre visite après réparations. Celles-ci sont grossièrement estimées à 2500 €.

La commission municipalité au quotidien propose le remplacement par un véhicule utilitaire d'occasion d'un montant de 14 000 €, permettant notamment la traction d'une remorque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du remplacement de ce véhicule pour un montant de 14 000 € et charge la commission de choisir le véhicule adapté et charge le maire de réaliser la transaction.

9. Assistance maîtrise d'ouvrage et conseil urbain et architectural pour l'évolution des équipements scolaires

La commune poursuit sa réflexion sur la rénovation des écoles engagée en réunion publique du 18 août 2024, notamment celle concernant l'école élémentaire, et sur la pertinence de la création éventuelle d'un groupe scolaire pouvant inclure le périscolaire et la bibliothèque.

Le maire a rencontré le CAUE pour avoir un avis.

L'accompagnement du CAUE et de MATEC porterait sur les volets urbanistiques, architecturaux, techniques, administratifs et financiers. Les études réalisées permettraient d'avoir des orientations en terme de restructuration des anciens bâtiments, cela en y intégrant le volet financier.

Le conseil du CAUE s'élèverait à 1000 € TTC et la prestation de MATEC pour l'étude de faisabilité et l'estimation financière s'élèverait à 1440 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier ces missions à MATEC et au CAUE et charge le maire de signer la convention présentée en séance.

Fin de conseil à 23h03